

MOBILITÉS DURABLES

## PANTIN S'ENGAGE POUR DIMINUER LA POLLUTION ROUTIÈRE

Chaque année, de nombreux décès prématurés sont imputables à la pollution routière. Diminuer la circulation automobile et repenser nos déplacements sont deux axes prioritaires pour Pantin.

Petit tour d'horizon des initiatives pantinoises.

Extrait du dossier " De l'urgence de changer d'air " réalisé par le magazine Fuzier et Guillaume Gesret, publié dans Canal n°296, mai 2021.

© Ville de Pantin

Publié le 04 mai 2021

Mardi 1er juin, les voitures, deux-roues et poids lourds classés Crit'air 4, c'est-à-dire immatriculés entre 2001 et 2005, ne pourront plus circuler, entre 8.00 et 20.00, à l'intérieur d'un périmètre défini par l'A86. Dès 2018, Pantin avait soutenu la création, par la Métropole du Grand Paris, de cette Zone à faibles émissions (ZFE), laquelle a déjà permis l'interdiction du trafic des véhicules immatriculés entre 1997 et 2000 (Crit'air 5). Le but de ce dispositif qui s'étale jusqu'à 2030, année où les moteurs thermiques seront définitivement bannis de 79 communes de la petite couronne ? Inciter à remplacer progressivement les véhicules les plus polluants au profit de modèles propres afin d'améliorer la qualité de l'air.

### Une question de santé publique

D'un point de vue sanitaire, il est impératif d'agir. « Le trafic routier est, avec le chauffage urbain et l'agriculture, l'une des principales sources de pollution atmosphérique, indique Antoine Trouche, ingénieur pour le compte d'Airparif, l'observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France. Les villes denses, comme Paris et les communes limitrophes, sont les plus exposées aux émissions d'oxyde d'azote et de particules fines. Cela s'explique par les nombreux déplacements pendulaires dont elles sont le théâtre et par la proximité d'importantes infrastructures routières. » Entre autres conséquences, l'agence Santé publique France estime que la pollution due à la circulation automobile entraîne, à Paris et dans les communes limitrophes, 6 600 décès prématurés par an. Elle accroît aussi considérablement le risque de développer des maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Airparif en est ainsi persuadé : la mise en place, à l'été 2019, de la première phase de la ZFE permet déjà de mieux respirer. « On constate que les concentrations de polluants liées au trafic routier baissent d'année en année, même si elles restent encore supérieures aux normes réglementaires », détaille Antoine Trouche, avant de poursuivre : « La seconde phase de ce dispositif pourrait se traduire par une baisse de 8 % des émissions d'oxyde d'azote dans les villes concernées et par une accélération du renouvellement du parc automobile. » Pas toujours évident pour les personnes les plus modestes...

### Des aides pour rouler propre

C'est pourquoi, Bertrand Kern, le maire, l'a toujours affirmé : « Si nous soutenons la mise en place de la ZFE, je suis convaincu que nous devons tout faire pour que les foyers les moins favorisés ne soient pas laissés sur le bord de la route, sans solutions alternatives ou sans possibilité de remplacer leurs véhicules. »

La ville a ainsi mis en place, dès juillet 2019, une aide forfaitaire de 200 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf. Depuis octobre 2020, une subvention de 100 euros, destinée à se procurer une bicyclette mécanique neuve ou d'occasion, est en outre accordée. Des coups de pouce qui connaissent un engouement qui ne se dément pas : à la mi-avril, 565 Pantinois en avaient bénéficié.

### Se passer de la voiture

Du côté des infrastructures, un réseau de pistes cyclables est en train de voir le jour. Appelées à mailler l'ensemble du territoire, ces nouvelles voies dédiées aux cyclistes complètent une desserte en transport en commun exceptionnelle pour une ville de banlieue. Si, historiquement, Pantin est dotée de nombreuses lignes de bus (13 en journée et cinq la nuit) et de cinq stations de métro réparties sur deux lignes, la municipalité a su se mobiliser dans les années 2010 pour conserver sa gare RER et obtenir deux arrêts de tramway au pied des Grands Moulins.

En 2024, le RER E sera prolongé jusqu'à la Défense et Mantenir la ligne, tandis qu'une ligne de bus en site propre sera créée.

<https://www.pantin.fr/la-ville/aller-plus-loin/pantin-s'engage-pour-diminuer-la-pollution-routiere-3672>

EN 2024, le RER C sera prolongé jusqu'à La Défense et Marne-la-Vallée, tandis qu'une ligne de bus en site propre, le TZEN3, circulera, en 2025, le long de l'avenue Jean-Lolive, entre Porte de Pantin et Les Pavillons-sous-Bois. En 2030, c'est la ligne 15 Est du Grand Paris Express qui marquera un arrêt en lisière des Courtillières.

Mais avant cela, la vitesse des voitures sera limitée à 30 km/h dans toute la ville et le plan de circulation local complètement revu. De quoi décourager le passage des camions les plus polluants, permettre aux cyclistes de pédaler en toute sécurité et aux piétons de se déplacer sereinement.

> Toutes les infos sur la mise en place de la ZFE sur le site internet  
[zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr](http://zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr)

> Pour solliciter la prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un vélo mécanique : formulaire à télécharger sur [pratique.pantin.fr](http://pratique.pantin.fr)



Retrouvez les autres articles du dossier " De l'urgence de changer d'air ", publié dans Canal n°296, mai 2021 :

- > " Piétonniser l'espace public pantinois "
- > " Le vélo : une mobilité douce importante à Pantin "
- > " Les véhicules électriques ou hybrides prennent place à Pantin "

#### CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

01 49 15 40 00

#### HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30\*

JEUDI : 13H30 - 17H30\*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30\*

\*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.